

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Luc MONTARLOT, Sébastien CHRISTOPHE, Noémie SARNIN, Marjorie GIVRE, Nicole CHAVANON, Sophie REBERGE, Marcel Edmond PAYEN, Jérôme BOYER, Pierre-Yves LARUE

Excusés : Géraldine PERRIN (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Alain JOLIVET, Paul MEUNIER

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Le conseil municipal approuve le CR du 30 novembre.

M. le Maire demande au Conseil le rajout de 3 points à l'ordre du jour concernant une décision modificative sur le budget principal, une adhésion à une assistance voirie auprès du Département, et un accord d'adhésion de Charlieu Belmont Communauté au SCoT.

Le Conseil Municipal accepte.

➤ **RASED**

Emilie PEYRARD, Adjointe au Maire rappelle ce qu'est le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Comme chaque année, il est demandé à chaque commune du territoire de Charlieu-Belmont de verser 1€ par élèves scolarisés dans leur propre commune afin de financer ce dispositif RASED. Cette année le nombre d'élèves à l'école est de 59, soit 59€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions, accepte le versement de 59€ pour l'année 2021.

➤ **GNAU**

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens en date de 2013, les usagers peuvent désormais saisir les administrations par voie électronique depuis le 7 novembre 2016.

En urbanisme, ce délai a été repoussé au 1^{er} janvier 2022 suite au dépôt d'un amendement dans le cadre de la loi ELAN.

A partir de cette date, les demandes d'urbanismes (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, etc...) pourront être déposées sous forme numérique.

Pour ce faire, l'acquisition d'un téléservice a été réalisée : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet de recevoir mais aussi d'instruire par voie dématérialisée ces demandes. Cette mise en place nécessite un règlement qui définit les conditions générales d'utilisation (CGU).

L'accès au portail GNAU se fera à partir du site de la Communauté de Commune Charlieu Belmont, pour les communes adhérentes au service Autorisation de Droit des Sols (ADS).

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conditions générales d'utilisation du portail usager Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

➤ **Adhésion GéoLoire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le SIEL pour l'accès à la gestion de l'adressage des collectivités : GéoLoire Adresse.

Il précise que dans le cadre de la commercialisation du réseau fibre optique, l'adressage constitue un élément essentiel car il permet d'identifier de manière précise les logements à raccorder. De

plus, l'adressage sera un appui primordial aux services de proximité comme les services de secours ou de livraisons.

Cette adhésion aura un coût de 10 euros par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'adhésion à GéoLoire Adresse.

➤ **Avenant service unifié**

Monsieur le Maire explique que par délibération 2021-015, le service unifié a été créé.

Face à un dimensionnement des besoins de service différents que ceux initialement établis, les membres du service unifié modifient la quotité horaire de l'agent du service de la manière suivante : de 0.6 ETP à 1 ETP. Ainsi, la convention de service unifié est modifiée, de ce fait il convient de délibérer pour valider l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion a eu lieu avec les autres Maires, membres du service unifié afin d'examiner les 3 candidatures reçues. 2 candidatures ont été retenues car la dernière ne correspondait pas au poste. Les 2 candidats seront reçus en entretien en présence du Maire d'Ecoche, de Nicolas Matray et du Maire de Mars le 14 décembre 2021. L'embauche est prévue pour le 1^{er} février 2022.

➤ **Décision Modificative n°2 – BP EAU ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que suite à la sortie d'une station d'épuration de notre actif, des écritures doivent être passées afin de finaliser la sortie de ce bien.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chapitre 042		23 945.98€
Chapitre 040		23 945.98€
Chapitre 023	23 945.98€	
Chapitre 021	23 945.98€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la DM2 du BP Eau Assainissement.

➤ **Décision Modificative n°3 – BP COMMUNE**

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration du budget 2021, 2 dépenses récurrentes ont été oubliées (maintenance éclairage public + cotisation gymnase de la Bouverie). Aussi, il convient de rééquilibrer le chapitre 65.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	1 300.00€	
D 6531 : Indemnités élus		1 300.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la DM3 du BP Commune.

➤ **Convention Cantine / Garderie**

Madame Emilie PEYRARD donne lecture de la nouvelle convention avec l'association Cantine / Garderie.

Les changements résident principalement au niveau de la gestion de l'employé qui deviendra agent communal à partir du 1^{er} janvier 2022 et du périmètre de la délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la nouvelle convention.

➤ **Bail location logement les Allognes**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que M. Adrien MONCHANIN, actuellement locataire, va quitter le logement au 1^{er} janvier 2022. Une demande de location a été faite par Mme Lara Marraro pour cette même date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le contrat de bail.

➤ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024 mais nous avons la possibilité d'y passer avant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de Mars à partir du 1^{er} janvier 2022.

➤ **Demande de subvention enveloppe solidarité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents devis de travaux nécessaires à prévoir, pour lesquels nous pouvons demander une subvention auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

Les travaux retenus sont les suivants :

1. Changement des volets au logement « Les Allognes » et des radiateurs : 6 701.32€ HT
2. Aménagement de locaux pour les associations dans la salle des sports : 6 508.06€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux cités ci-dessus.

➤ **Demande de subvention programme voirie**

Après étude des différents travaux à exécuter sur les chemins de la commune, il s'avère important et urgent de refaire en priorité les chemins communaux « La Croix des Cros » et « Chemin de la Rivière » pour un montant de 14 905.77€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du programme voirie 2022.

➤ **Assistance domaine voirie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département propose un dispositif d'assistance technique dans le domaine de la voirie.

Il rappelle que nous adhérons déjà à ces assistances pour la MAGE.

Ce dispositif nous permettra d'avoir une assistante technique pour la gestion et l'entretien de nos voiries.

Le coût de cette adhésion était de 1€ par habitant en 2021.

Ce tarif est défini annuellement par arrêté du Président du Département, mais ne peut excéder 10% d'augmentation.

A savoir que nous serons facturés seulement si nous utilisons le service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adhère à partir du 1^{er} janvier 2022 au dispositif cité ci-dessus.

➤ **Adhésion SCoT**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que Charlieu Belmont Communauté a demandé l'adhésion au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais, et que pour ce faire, l'adhésion doit être subordonnée à l'accord de ses communes, membres à la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette adhésion.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Devis : Divers devis ont été signé pour des travaux/achats urgents et/ou important :

- Devis de l'entreprise Lespinasse pour la consolidation du toit de l'Eglise validé pour un montant de 2 376€ TTC
- Devis pour l'entreprise Thevenet pour le pinacle de 1 173.60€ TTC
- Devis de la société performance pour le changement de l'ordinateur de la secrétaire de Mairie d'un montant de 1 140.00€ TTC et 1 autre ordinateur pour le service unifié d'un montant de 1 080€ TTC

La vente du terrain de Mme Lathullière a été réalisée chez le notaire.

Diagnostic assainissement : La campagne de mesure pour le diagnostic assainissement devrait démarrer semaine 2 de 2022.

Station d'épuration : Suite à un contrôle de notre station d'épuration par Mathis PIERRAT, technicien MAGE, nous avons des réparations à entreprendre.

Ecole : Depuis ce matin, l'école est passée au niveau 3 du protocole sanitaire. Le masque redevient obligatoire même à l'extérieur et nous dédoublons la cantine. Les petits mangent dans leur classe et les grands à la cantine.

Le repas de Noel initialement prévu le 17 décembre a dû être annulé. Seuls les enfants en profiteront.

Formation finances : Nous allons voir si nous pouvons faire venir Robert FRACHISSE en début d'année prochaine afin d'avoir une formation / un audit de nos budgets et des conseils suite au passage en M57.